

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatre décembre à dix heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Joaquim MARQUES, 1<sup>ER</sup> Adjoint.

**Etaient présents :**

Joaquim MARQUES – Jean-Luc GRANSON – David ALEXANDRE – Christian BARBIER - Vincent CONRAD -  
Caroline COUDRAIN – Fabrice MUTTE – Régine STOFFERIS

**Absents excusés :** Véronique STRAGIER - François LECLERE - Joël PLISTAT

**Secrétaire de Séance :** Mme Régine STOFFERIS

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Objet : Appel d'offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurances passé dans le cadre du groupement de commandes / Attribution**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2021/24 du 18 mai 2021 du Conseil municipal et la Convention constitutive annexée ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du coordonnateur réunie le 04 novembre 2021 ;

Considérant que la communauté d'agglomération a constitué un groupement de commandes avec 19 communes membres et l'Etablissement Public Médico-Social de l'agglomération de Château-Thierry pour la passation des marchés d'assurances ;

Considérant que la communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, membre du groupement, a été désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ; qui a la qualité de pouvoir adjudicateur, soumis au Code de la Commande Publique susvisé ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est une commission ad hoc, composée des membres de la commission d'appel d'offres du coordonnateur ;

Considérant que l'assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances a été confiée au cabinet d'études ARIMA Consultants Associés ;

Considérant qu'une procédure de marché public, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été lancée ; que l'envoi de la publicité de l'appel d'offres a été faite le 13 septembre 2021 auprès du BOAMP et du JOUE avec pour date de remise des offres le 18 octobre 2021 à 12h00 ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 novembre 2021 pour procéder à l'attribution des 6 lots du marché, au regard du rapport du cabinet d'études ARIMA Consultants Associés ;

Il est précisé que la durée du marché est de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties en respectant un préavis de six mois.

Il est proposé d'approuver les choix de la commission d'appel d'offres :  
(Les montants indiqués sont des montants annuels)

### **Lot 3 : Assurances des véhicules à moteur et des risques annexes**

**COMPAGNIE RETENUE : GROUPAMA NORD EST**

<b>Entité</b>	<b>Total des nouvelles Primes TTC</b>
Commune de Coulonges-Cohan	531,90 €

### **Lot 6 : Assurance Multirisques**

**COMPAGNIE RETENUE : GROUPAMA NORD EST**

<b>Entité</b>	<b>Total des nouvelles Primes TTC</b>
Commune de Coulonges-Cohan	2 716,06 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les différentes pièces afférentes au marché avec les candidats attributaires pour la commune de Coulonges-Cohan,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

**RAPPELLE** que conformément à l'article 7 de la convention constitutive d'un groupement de commandes, chaque entité membre du groupement de commandes s'assurera par la suite, pour ce qui la concerne, de signer et notifier les marchés d'assurances passés sur le fondement de la convention, d'accomplir toutes les formalités requises par les dispositions légales et réglementaires et relatives à l'achèvement de la procédure de passation et de suivre l'exécution des marchés, d'assurer les règlements, conformément aux dispositions contractuelles des marchés et de leurs annexes,

**AUTORISE** toutefois la communauté d'agglomération, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à transmettre les pièces du marché à l'instance en charge du contrôle de légalité au nom de la commune de Coulonges-Cohan.

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
STRAGIER Véronique	Excusée	COUDRAIN Caroline	
MARQUES Joaquim		LECLERE François	Excusé
GRANSON Jean-Luc		MUTTE Fabrice	
ALEXANDRE David		PLISTAT Joël	Excusé
BARBIER Christian		STOFFERIS Régine	
CONRAD Vincent			

Séance levée à 10 h 45